



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le lundi 31 juillet 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 25 juillet 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VOGLIMACCI à M. le maire, Mme BIANCAMARIA à M. BALZANO, M. CAU à Mme FELICIAGGI, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme VILLANOVA à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme MASSEI à M. SBRAGGIA.

Etaient absents :

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. FILONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. Yoann Habani est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 31 juillet 2017

Délibération N°2017/197

Echelonnement des loyers dus par le conservatoire de musique et de danse H. TOMASI à la ville de Bastia

M. le maire expose à l'assemblée :

La ville d'Ajaccio est membre, avec la ville de Bastia et la Collectivité Territoriale de Corse, du Syndicat Mixte du Conservatoire Henri Tomasi.

Dans ce cadre, le conseil municipal doit valider certaines propositions de cette instance. Une délibération n°2017/02/07 (jointe en annexe) du syndicat mixte prévoit la saisine des assemblées délibérantes des trois collectivités pour valider une proposition d'ordre budgétaire.

Il est proposé d'approuver l'échelonnement sur trois exercices (2017, 2018 et 2019), d'une dette du conservatoire à l'égard de la ville de Bastia correspondant à des loyers impayés pour un montant de 156 442.16 €.

Par contrat de location en date du 14 mars 2014, la ville de Bastia a donné à bail au conservatoire de musique et de danse de Corse, des locaux au théâtre municipal de Bastia. Le loyer annuel a été fixé à 50 738 €. Le bail a été résilié au 1^{er} février 2017.

La dette concerne les années 2014, 2015, 2016 et janvier 2017.

Il doit être précisé que cet aménagement est sans conséquence pour les finances de la ville d'Ajaccio, car le surcoût induit par cette dette sera pris en charge par la ville de Bastia et la collectivité territoriale de Corse ; en effet, la part versée par les communes est établie en fonction du coût réel de fonctionnement de chaque antenne, avec prise en compte des loyers des deux structures sur chaque site respectif.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver la proposition du syndicat mixte du conservatoire de musique et de danse de Corse Henri Tomasi visant à l'échelonnement sur trois exercices, de 2017 à 2019, du montant des loyers dus à la ville de Bastia concernant des locaux du théâtre municipal.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Mme Simone GUERRINI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la délibération n°2017/02/07 du syndicat mixte du conservatoire de musique et de danse de Corse Henri Tomasi ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 28 juillet 2017 ;

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

La proposition du syndicat mixte du conservatoire de musique et de danse de Corse Henri Tomasi visant à l'échelonnement sur trois exercices, de 2017 à 2019, du montant des loyers dus à la ville de Bastia concernant des locaux du théâtre municipal.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170731-2017-197-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2017

Publication : 04/08/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

